



Procès-verbal du conseil scientifique du 16 juin 2022

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 16 juin 2022 à Rome. La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (17) :

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine BRICE, Professeure à l'université Paris-Est Créteil ;
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, Professeure à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli ;
Mme Pauline CUZEL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
Mme Pascale FROMENT, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
Mme Claire GIRY, directrice générale de la recherche et de l'innovation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, représentée par M. Francis PROST ;
M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.
M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;
M. Dario MANTOVANI, Professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, Professeur à Aix-Marseille Université ;
M. Laurent TOULOUSE, sous-directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Sacha PATIN ;
M. Dominique VALÉRIAN, Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne.

Absent (1) :

M. Stéphane VERGER, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Assistaient également à la séance :

Mme Fabienne BLAISE, Professeure à l'université de Lille, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation auprès du recteur de la région académique Grand Est, Présidente du conseil d'administration de l'EFR ;
Mme Anne-Sophie BOURG, responsable du service des publications à l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;
Mme Laura PETTINAROLI, directrice des études à l'EFR ;
M. Pierre SAVY, directeurs des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Rapport d'activité 2021 ;
4. Poste de directeur des études pour le Moyen Âge à pourvoir au 1^{er} septembre 2022 ;
5. Nouveaux référents (lanceur d'alerte et laïcité) ;
6. Réflexion sur le recrutement de maîtres de conférences en tant que membres scientifiques ;
7. Mémoires des membres : désignation des rapporteurs ;
8. Information sur l'insertion professionnelle des membres ;
9. État de l'activité du CCPS ;
10. Appel à projet « Impulsion » 2022 ;
11. Examen des manuscrits présentés pour publication ;
12. Information des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
13. Questions diverses.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

J.-Y. Tilliette indique que le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres était, au moment du conseil scientifique du 10 mars 2022, Nicolas Grimal et non plus Michel Zink.

Cette correction apportée, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR prend la parole pour faire part des traits saillants de l'activité scientifique de l'EFR au cours de ces derniers mois.

L'EFR a fait une demande pour être « partenaire associée » de l'alliance européenne CIVIS (dossier de renouvellement après la sélection de 2019, permettant d'inclure désormais des partenaires associés), qui comprend 10 établissements : Aix-Marseille Université (établissement pilote avec lequel l'EFR a un accord-cadre en vigueur), Sapienza Università di Roma (avec laquelle une convention est en cours de signature), l'université d'Athènes, l'université de Bucarest, l'université libre de Bruxelles, l'université autonome de Madrid, l'université de Stockholm, l'université de Tübingen, l'université de Glasgow et l'université de Salzbourg. Ce dispositif européen pourrait également inclure l'École française d'Athènes et la Casa de Velázquez.

Par ailleurs, l'EFR a adhéré au Réseau GlobalMed (études globales sur la Méditerranée, 28 institutions) porté par la MMSH d'Aix-en-Provence, qui prolonge le réseau d'excellence Ramses (6^e PCRD, puis soutien de l'Idex d'Aix-Marseille). Le projet « impulsion » coordonné par Olivia Adankpo (connexion entre les royaumes chrétiens d'Éthiopie et de Kongo et la Méditerranée médiévale et moderne) y a été présenté lors de la journée de lancement du 2 juin dernier.

Pour ce qui concerne l'évaluation du HCERES, le rapport provisoire était attendu en avril 2022 (pour mémoire, le rapport d'autoévaluation avait été rendu en temps utile en avril 2021 et la visite du comité d'experts sur site s'était effectuée début novembre 2021). Or, la directrice de l'EFR a récemment été destinataire d'une communication du HCERES indiquant que la version provisoire serait transmise « pendant le mois de juillet 2022 ». La directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de sa préoccupation sur ces délais qui entraînent un retard dommageable de la

contractualisation avec le ministère pour le prochain contrat pluriannuel de développement 2022-2026. Pour le Centre Jean Bérard (CJB), le pré-rapport initialement annoncé pour le 15 décembre 2021, a été reçu le 11 février 2022. Une réponse a été apportée par la directrice du CJB le 22 février 2022. Le 20 mai 2022, le rapport définitif a été transmis (il avait été communiqué par erreur à l'ancienne directrice du CJB). Il mentionne que « le CJB participe pleinement à la reconnaissance de la qualité de la recherche française dans les domaines qu'il couvre ».

Un autre point d'information concerne l'activité du conseil d'administration, dont la directrice fait part au conseil scientifique. Le 18 mai 2022 s'est tenu un conseil d'administration extraordinaire, pour valider la création du comité social d'administration (CSA) de l'EFR, appelé à remplir les missions du comité technique amené à disparaître dans sa fonction et composition actuelle. Les élections professionnelles prévues en décembre 2022 au plan national et au sein des établissements publics aboutiront à la composition du CSA. Par ailleurs, le récent accord national relatifs aux différents ministères italiens a eu pour conséquence une revalorisation salariale pour le personnel local de l'EFR, dont l'échelle des rémunérations est adossée à la grille salariale de la fonction publique italienne. Un prélèvement sur le fonds de roulement sera opéré pour l'année 2022, au cours de laquelle sont opérées les régularisations des années passées (revalorisation à partir de 2019). L'augmentation de la masse salariale est préoccupante à moyen terme. Cette revalorisation étant importante, la directrice entend solliciter sur ce point l'accompagnement du ministère, auquel elle adressera prochainement une note faisant état des dépenses à la charge de l'établissement. Malgré cette revalorisation, d'un montant de 250 000 euros (régularisations), la directrice de l'EFR souhaite pouvoir recruter un chargé de coordination et de valorisation de la recherche dont le besoin se fait urgemment sentir compte tenu de la croissance des activités dans les sections scientifiques. Les services support ayant été réorganisés fin 2020, il convient désormais de renforcer les services soutien, notamment le pôle recherche. Le chargé de coordination aura pour mission d'harmoniser et de fluidifier les activités des sections scientifiques, de faire une veille et d'aider au montage et au suivi des projets sur ressources fléchées, de gérer les conventions scientifiques, de rassembler les besoins en formation des personnels scientifiques, de développer le mécénat et d'apporter une assistance dans le cadre des manifestations du cent cinquantième de l'EFR. Un contrat de deux ans sera proposé, et un bilan sera effectué à l'issue de la période dans la perspective de consolider le poste si les ressources de l'établissement le permettent, d'autant que les missions de ce personnel devraient favoriser l'augmentation de ses ressources propres.

Concernant les délégations d'enseignants-chercheurs, deux collègues achèvent actuellement leurs séjours. I. Poutrin (université de Reims Champagne-Ardenne) a effectué un séjour d'une durée de 9 mois à l'EFR, et a déposé un projet ERC Advanced Grant le 28 avril 2022 associant son université et l'EFR, intitulé « ROTAROM17 - Delivery justice on a transnational scale. The Roman Rota and the enforcement culture of negotiation (c. 1560-1700) ». Au-delà du montage du projet, I. Poutrin s'est grandement impliquée dans la vie scientifique de l'EFR (expertises pour les publications, conseils aux membres, interventions en séminaires, collaboration avec l'Institut français Italia). A. Sconza, maîtresse de conférences à l'université Sorbonne-Nouvelle, a effectué un séjour de 6 mois à l'EFR. Elle déposera à l'automne un projet à l'ANR sur la terminologie artistique (XIV^e-XVI^e siècle, Italie-France). Elle a, en complément, proposé un projet à l'appel Émergences de la Ville de Paris et s'est associée à un PRIN (université de Turin, mars 2022).

Sur l'activité du réseau des EFE, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique de la tenue du séminaire des EFE, à l'IFAO, au Caire, les 22 et 23 mai 2022, sur le thème « La part du contemporain ». Un message de bienvenue a été adressé aux deux personnalités récemment nommées par le ministère pour siéger au Comité d'orientation stratégique (COS), à savoir Silvia Marzagalli (université Nice Côte

d'Azur) et Edhem Eldem (Collège de France). À la suite des consultations qui débiteront sous peu, un règlement intérieur du COS sera rédigé puis sera proposé aux conseils d'administration respectifs des EFE, sans doute en novembre 2022.

Dans le cadre de la sélection des candidats pour l'accueil d'un doctorant sous contrat, des auditions se tiendront le 4 juillet prochain. Sur 17 dossiers reçus, 6 candidats seront auditionnés, ce qui est une procédure nouvelle pour l'année 2022 (les candidats des années précédentes étant sélectionnés sur dossier uniquement). Compte tenu du nombre et de la qualité des candidatures, la directrice de l'EFR souhaiterait un contrat supplémentaire, ce qui porterait à deux doctorants nouveaux par an soit 6 doctorants permanents en rotation, auxquels s'ajoute le contrat annuel fléché d'AMU. Le représentant du ministère indique que la DGRI a créé deux contrat doctoraux par an à l'INRAP et qu'il entend la logique de la directrice de l'EFR. La directrice de l'EFR complète le propos en précisant que cette mesure nouvelle serait en cohérence avec l'augmentation de l'enveloppe globale pour les contrats doctoraux prévue par le ministère, notamment pour les sciences humaines et sociales.

La directrice indique qu'un dispositif spécifique d'accueil d'un doctorant est en place en partenariat avec Aix-Marseille Université, que la procédure est reconduite depuis plusieurs années désormais et pourrait être étendue à d'autres universités qui souhaiteraient mettre en place un partenariat de cette nature. Sur ce point, J.-C. Sourisseau estime que le même dispositif devrait être mis en place avec l'École française d'Athènes, et que le télescopage des calendriers d'appel à candidatures pour les contrats doctoraux augmente la difficulté de mise en place d'une procédure nouvelle.

Ensuite, en ce qui concerne le projet de réforme des IRE en cours, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique que lors de la réunion du 15 mars, d'une heure seulement en visioconférence, les propositions des directeurs des EFE ont été écartées sans ouverture de discussion. À la suite de cette réunion, les directeurs ont adressé une lettre à la ministre demandant à être reçus. Ils considèrent que les conséquences de l'abaissement global des groupes ont été mal appréciées et que la référence à la grille du CNRS n'est pas appropriée puisqu'aucun des postes fonctionnels des EFR ne trouve son équivalent dans les unités sous tutelle du CNRS à l'étranger. Par ailleurs, comme demandé par les directeurs, le ministère a rédigé une lettre à l'attention des personnels sur le projet de réforme en cours, qui a été transmise par les directeurs. En désaccord sur les termes de cette lettre, les directeurs ont renouvelé leur demande d'être reçus par le directeur de cabinet de la ministre.

3. Rapport d'activité 2021

La directrice de l'EFR présente ses excuses pour le retard pris dans la mise en ligne du document. Le texte, dans la version présentée, est définitif ; seules les dernières coquilles restent à corriger. L'introduction retrace les faits saillants survenus en 2021, année qui à nouveau a été perturbée par la crise sanitaire, en particulier au premier semestre. L'état d'urgence a pris fin le 31 mars 2022. La directrice salue le sens du service public de l'ensemble des personnels de l'EFR, leurs capacités d'adaptation (reprogrammations diverses, réattributions de bourses, problèmes de vaccination des personnels à l'international, etc.). Les absences prolongées de certains personnels, en particulier des personnels d'accueil, dans l'attente de tests négatifs obligatoires en Italie pour le retour au travail, ont été difficiles à gérer. L'année 2021 a toutefois été dense : le décret n° 2021-146 du 10 février 2021 modifiant le décret n° 2021-164 du 10 février 2011 a inscrit au plan réglementaire l'existence du réseau des EFE. Par ailleurs, le contrat collectif du personnel local a été signé le 10 novembre 2021. Enfin, le rapport d'autoévaluation a été transmis au HCERES fin avril 2021 dans le cadre de l'évaluation du contrat quinquennal 2017-2021. Un comité de visite a été organisé, en octobre 2021

à Paris au titre du réseau, du 4 au 6 novembre 2021 à Rome et le 8 novembre 2021 au Centre Jean Bérard de Naples. Pour la première fois et contrairement au précédent exercice où un paragraphe commun avait été inséré sur l'activité du réseau dans chaque rapport d'établissement, un rapport d'évaluation au titre du réseau des EFE a été produit, tout comme une note d'orientation stratégique spécifique, en sus des rapports d'autoévaluation et des notes d'orientation stratégiques pour chacune des Écoles. L'EFR ayant la charge de la présidence du réseau en 2021, c'est l'établissement qui a piloté la coordination des documents à produire au titre du réseau.

Malgré la gestion quotidienne de la crise sanitaire, notamment du passe et des contrôles sur le lieu de travail, le niveau d'activité est resté satisfaisant : la bibliothèque, rouverte sans interruption depuis septembre 2020, a repris ses horaires normaux depuis février 2021. Les conséquences de la crise seront toutefois durables. Si l'année s'est clôturée en excédent du fait de reports d'activités ou d'embauches et du versement d'un complément de subvention en fin d'exercice, les ressources propres ont diminué, notamment à cause de la baisse du montant de l'indemnité d'occupation reversée par le bar attendant au bâtiment de la place Navone. Au plan scientifique, la crise s'est traduite par la limitation des déplacements, par des fouilles archéologiques limitées et un accès restreint aux archives, bibliothèques et musées. Ceci a entraîné un retard dans l'aboutissement des programmes 2017-2021. Les membres nommés en 2019 et 2020 ont été pénalisés dans leurs recherches, tout comme dans leurs échanges académiques, du fait des contacts scientifiques restreints et ralentis. La directrice propose au conseil scientifique de réserver, sur l'enveloppe prévue pour l'accueil des chercheurs résidents, quelques mensualités pour les membres sortis de l'EFR pendant la crise sanitaire afin qu'ils puissent revenir à Rome pour compléter leurs recherches.

La crise a aussi accéléré le travail à distance, l'accès aux ressources électroniques, notamment à l'intégralité des ressources électroniques de la bibliothèque. L'École entend donner désormais la priorité aux longs séjours de la recherche sur le terrain, et renforcer ses actions en faveur du développement durable.

Quant à la sortie des membres, quatre membres sortis en 2021 sont encore en attente d'une affectation dans l'ESR. Lors de la campagne d'emplois 2021, un membre sorti en 2020 a été nommé maître de conférences à l'université de Toulouse, et le chercheur accueilli sur une bourse Marie Curie a été nommé maître de conférences à l'université de Lorraine, ce qui a interrompu le financement européen de son projet.

Le nombre de mensualités de chercheurs résidents est passé à 47 mois de présence. Un nouveau projet (Globalvat), sur les archives Pie XII, a été sélectionné en 2021 par l'ANR ; il est intégré à la programmation scientifique 2022-2026.

Le chantier de rénovation du palais Farnèse s'est déroulé, en première phase, sur l'année 2021, ce qui a entraîné une forte mobilisation du personnel de la bibliothèque puisque cette phase, via dei Farnesi, concernait les salles de lecture situées sous la toiture à restaurer. Dans ce service, le sas d'accueil a par ailleurs été rénové.

Le laboratoire d'archéologie a été réinstallé place Navone fin 2021.

Le rapport d'activité de l'année 2021 est approuvé à l'unanimité.

4. Poste de directeur des études pour le Moyen Âge à pourvoir au 1^{er} septembre 2022

La directrice de l'EFR fait part au conseil scientifique de la procédure de recrutement pour le poste de directeur des études pour le Moyen Âge à pourvoir au 1^{er} septembre 2022, du fait de la fin de mandat de l'actuel directeur des études, Pierre Savy, qu'elle remercie pour le travail accompli pendant six ans au sein de la section et plus généralement pour la part prise dans la vie de l'établissement.

Sept candidatures ont été reçues : M. Čaušević-Bully (maîtresse de conférences à l'université de Franche-Comté), E. Chayes (ingénieur de recherche, IRHT), J.-B. Delzant (maître de conférences à Paris-Cité), M. Poulain (post-doctorant, Université de Gand), C. Grasso (chargé de recherche à l'Istituto Storico Italiano per il Medioevo), V. Prigent (directeur de recherche au CNRS) et C. Quertier (chargé de recherche au CNRS). Cinq candidats (M. Čaušević-Bully, J.-B. Delzant, C. Grasso, V. Prigent, C. Quertier) ont été auditionnés le 8 juin 2022.

La candidature de Vivien Prigent est proposée au conseil scientifique, pour la qualité de son dossier scientifique, pour son expérience de l'administration de la recherche (Maison française d'Oxford), pour sa connaissance des réseaux de recherche en Méditerranée, ainsi que de l'établissement et de ses partenaires. Il cordonne un programme inscrit à l'EFR dans le quinquennal qui a commencé cette année sur la monnaie dans l'Occident méditerranéen. Son dossier de chercheur confirmé correspond à l'évolution du profil de poste de directeur des études. Cette candidature constitue par ailleurs une alternance (Haut Moyen Âge) par rapport au domaine de spécialité du directeur des études sortant (Bas Moyen Âge).

N. Bériou se félicite de la qualité des candidatures. Le représentant du ministère confirme la tendance actuelle d'une recherche de profils plus avancés que par le passé pour remplir les missions de directeur des études au sein des EFE, en cohérence avec le niveau de qualification des membres désormais titulaires d'un doctorat. La directrice souscrit à cette observation et complète le propos, estimant que l'institution a tout à gagner de la diversité des profils des trois directeurs des études, et qu'elle ne souhaite donc pas que s'imposent des normes trop rigides pour leur recrutement. A. Rouveret conclut que le profil byzantiniste du candidat retenu est intéressant pour l'établissement.

La directrice propose que le prochain recrutement sur poste de directeur des études soit présenté au conseil scientifique de mars et non à celui de juin, pour permettre au candidat retenu une meilleure gestion de son calendrier de départ de France.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la nomination de Vivien Prigent sur le poste de directeur des études pour le Moyen Âge à compter du 1^{er} septembre 2023, pour un mandat de 3 ans.

5. Nouveaux référents (lanceur d'alerte et laïcité)

En vertu de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, les établissements doivent nommer un lanceur d'alerte. La directrice de l'EFR propose que la directrice des études pour les Époques moderne et contemporaine, Laura Pettinaroli, soit chargée de cette mission. Il conviendra de mettre en place une procédure adaptée de saisine.

D. Valérian fait part de sa perplexité à proposer un personnel de direction pour remplir cette mission. La directrice de l'EFR répond que la taille modeste de l'établissement ne permet pas une marge de choix étendue, alors que cette désignation est une obligation pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le représentant du ministère indique qu'il s'agit d'avoir la garantie d'un référent interne à l'institution qui puisse référer à la direction de l'établissement. En quelque sorte, il constitue un intermédiaire entre la victime et la direction.

La nomination de L. Pettinaroli en tant que référent lanceur d'alerte et référent laïcité (la charte de la laïcité dans les services publics prévoit la nomination d'un référent dans chaque établissement) est approuvée à l'unanimité par le conseil scientifique.

6. Réflexion sur le recrutement de maîtres de conférences en tant que membres scientifiques

Depuis 1999 est prévue l'ouverture d'un poste, sur le contingent de postes de membres scientifiques, pour les maîtres de conférences, d'une durée d'un an non renouvelable et dont l'objectif est d'accélérer la préparation de l'habilitation à diriger des recherches (HDR). 11 maîtres de conférences ont bénéficié de ce dispositif de 2004 à 2013, 8 ont soutenu une HDR dont 4 dans des délais de 1 à 3 ans après leur sortie de l'EFR. Par ailleurs, depuis 2014, il est observé dans les campagnes annuelles de recrutement un tarissement des candidatures ; depuis 2019, aucun maître de conférences n'a été nommé. Au total, 17 maîtres de conférences ont été membres de l'EFR, dont 6 sont devenus professeurs des universités. Par ailleurs, compte tenu de l'excellence des candidatures de jeunes chercheurs post-doctorants, la commission d'admission tend à donner la priorité à ces dossiers, le passage par l'EFR pouvant être décisif pour une insertion professionnelle dans l'ESR, d'autant plus dans une période de pénurie de postes. Il apparaît toutefois également important de permettre à de jeunes maîtres de conférences de disposer de temps de recherche et d'être accueillis à l'EFR pour avancer leur dossier d'HDR. Les séjours de chercheurs résidents et de soutien à la mobilité internationale CNRS/EFR s'y prêtent mais ne sont que d'une durée de quelques mois. Dans ce contexte, la directrice de l'EFR s'adresse au représentant de la DGRI : étant donné qu'a été initié un dispositif de délégation des enseignants-chercheurs dans les EFE, elle souhaiterait que soit ouverte une réflexion afin de permettre des accueils en délégation de maîtres de conférences, non pas seulement pour déposer un grand projet (comme l'a proposé pour deux années exploratoires la DGRI), mais s'adressant également à des collègues préparant une HDR. Cette délégation, qui pourrait être financée sur le budget de fonctionnement de l'établissement si les ressources le permettaient, viendrait en sus de la délégation accordée dans le cadre du dispositif expérimental SHS mis en œuvre par la tutelle en 2021, avec subvention spécifique. Elle pourrait être accordée pour un an renouvelable une fois, comme pour les délégations au CNRS. P. Froment intervient pour souligner que la durée d'accueil devrait être d'au moins un an. Tout comme le dispositif de délégation subventionné par le ministère dans le cadre du plan SHS, la délégation prise en charge par l'établissement prévoirait un reversement à l'université d'appartenance du chercheur pour les cours non dispensés (11 200 euros pour une année universitaire) et un défraiement pour le logement à Rome (désormais possible suite à la délibération prise en juin 2021 sur le versement d'indemnités de nuitées), le salaire de l'enseignant-chercheur restant à la charge de son établissement. Cette option pourrait, à terme, être remplacée par le versement mensuel d'une indemnité de résidence à l'étranger (équivalente à celle des membres scientifiques). Le représentant de la tutelle souligne l'intérêt de cette proposition, complémentaire avec la délégation mise en œuvre par la DGRI, qui permettrait de maintenir les dispositifs de soutien aux maîtres de conférences.

L. Pettinaroli dresse un bilan de l'activité des deux enseignants-chercheurs accueillis en délégation pour l'année 2021-2022 dans le cadre du plan SHS : l'objectif de dépôt d'une demande de financement auprès d'une agence de moyens a été atteint ; par ailleurs, les deux collègues ont notablement contribué à l'activité scientifique de l'établissement. Une délégation supplémentaire pour accueillir un maître de conférences préparant une HDR serait bénéfique à la communauté scientifique de l'EFR.

7. Mémoires des membres : désignation des rapporteurs

Section Antiquité

- Pauline Cuzel, « Les deux cimetières des *officiales* de Carthage. Étude préparatoire pour un nouveau corpus épigraphique »
Rapporteur proposé : M. John Scheid
- Guillaume de Méritens de Villeneuve, « Le monnayage de Brutus et Cassius frappé en 43-42 av. J.-C. De la structure au discours »
Rapporteurs proposés : M. Olivier Picard ou Mme Cécile Morrisson
- Élodie Paris, « De la Méditerranée à la Celtique. Développement et usage de la monnaie au sein des centres économiques cisalpins (III^e s. av. n. è. - 14 de n. è.) »
Rapporteurs proposés : M. Olivier Picard ou Mme Cécile Morrisson

Section Moyen Âge

- Nicolas Minvielle Larousse, « Une industrie face à la conquête. Topographie, réseaux et production des argentières d'Iglesias (XIII^e-XIV^e s.) »
Rapporteurs proposés : M. Robert Halleux
- François Wallerich, « Entre prédication et méditation. Imagination et intériorisation de l'expérience religieuse chez Aldobrandino de Toscanella. Avec une édition du *De domo spirituali*
Rapporteur proposé : Mme Nicole Bériou.

Section Époques moderne et contemporaine

- Arthur Hérisson, « Rome vaut bien une dette. Un aspect méconnu de la mobilisation transnationale autour de la question romaine Les emprunts pontificaux de la décennie 1860 »
Rapporteur proposé : M. Georges-Henri Soutou.
- Daniela Trucco, « Faire les Italiens » sans l'Italie ? Sociologie politique de la nationalité italienne par descendance et de ses intermédiaires non étatiques
Rapporteurs proposés : M. Jean Baechler ou M. Georges-Henri Soutou.

Un premier envoi sera effectué sous format pdf par voie électronique. Les versions des mémoires sous format papier seront expédiées dans un deuxième temps.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité les noms des rapporteurs proposés.

8. Information sur l'insertion professionnelle des membres

Parmi les membres sortants en 2022, N. Valbousquet a été nommée sur le poste de chargée de recherche CNRS auprès de l'EFR et É. Oriol sur un poste de maître de conférences à l'université Paris VIII. Pour ce qui concerne les membres sortis les années précédentes, T. Tanase (sortie 2011) a été nommé maître de conférences à l'université Paris I, S. Duval (sortie 2014) maître de conférences à l'université de Clermont-Ferrand, S. Maudet (sortie 2019) maître de conférences à l'université du Mans, S. Plutniak (sortie 2019) chargé de recherche au CNRS (55^e section) et C. Mabboux (sortie 2020) maître de conférences à l'université Paris VIII. Ces résultats confirment, globalement, l'allongement de la période comprise entre la sortie de l'EFR et l'entrée dans l'enseignement supérieur et la recherche sur un emploi stable.

9. État de l'activité du CCPS

Lors de la réunion du 5 avril 2022, onze demandes sur quinze ont été acceptées, Plusieurs de ces demandes émanent de membres actuels et témoignent du dynamisme de leurs projets, appuyés sur des partenariats institutionnels italiens et internationaux. Les chercheurs résidents sont également à l'origine de propositions d'opérations scientifiques après leurs séjours à l'EFR contribuant à élargir les collaborations de l'établissement. Le président du conseil scientifique attire l'attention du conseil sur le fait que le CCPS est très attentif à éviter la multiplication d'initiatives, notamment des colloques, n'ayant pas de lien véritable avec les activités de l'EFR.

Approbation du conseil scientifique à l'unanimité.

10. Appel à projet « Impulsion » 2022

Le premier appel à projet « Impulsion » a été lancé en 2020 : il consiste en une aide préalable apportée aux chercheurs qui souhaiteraient déposer une demande de financement de projets scientifiques par des agences de moyens, en collaboration avec l'EFR. L'appel est publié tous les deux ans. Le CCPS a retenu deux demandes pour cette année, afin d'aider au montage de deux projets *ERC Starting* : F. Le Bars (« Redonner une provenance aux images. L'exemple de la Grande-Grèce pour une iconographie en contexte ») et E. Tello Hernandez (« La richesse de l'Église. Sud de l'Europe, XIV^e-XV^e siècles »).

L'appel pourrait être reconduit dès 2023 ; il devra comporter un formulaire pour préciser les différents critères auxquels doivent répondre ces demandes.

Approbation du conseil scientifique à l'unanimité.

11. Manuscrits présentés pour publication

Antiquité

- Vincent Mahieu, *Temps, espace et identités, Recherches sur les coexistences religieuses dans la Rome tardo-antique (312-410)*
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication et une diffusion classique en librairie.
- Emilie Borron, *Pan a franchi le Rubicon. Recherches sur le dieu-bouc romain*
Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication du manuscrit en l'état.
- Maria Laetizia Caldelli, Nicolas Laubry, Fausto Zevi (dir.), *Ostia e Portus dalla Repubblica alla Tarda Antiquità: studi di archeologia e di storia urbana sui porti di Roma*
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication et une diffusion classique en librairie.

Époques moderne et contemporaine

- Virginie Martin et Gilles Montègre (dir.), *Une diplomatie des mobilités. Négocier « l'étranger » dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication et une diffusion classique en librairie.
- A. Hérisson, *Les catholiques français face à l'unification italienne (1856-1871). Une mobilisation internationale de masse entre politique et religion*
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication et une diffusion classique en librairie.

12. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice de l'EFR signale l'accord-cadre passé avec l'Accademia nazionale dei Lincei ainsi que la convention avec le fonds Arpamed pour Piana del lago. La convention de création du Service commun du Réseau des Écoles françaises à l'étranger a été renouvelée.

S. Patin signale la possibilité d'élargir les partenariats entre les EFE et les UMIFRE du Maghreb, notamment l'IRMC, qui se tourne vers l'archéologie et la longue durée, ou le Centre Jacques Berque pour l'Islam médiéval et l'archéologie. Un partenariat (« Confluences ») concerne la Méditerranée orientale et pourrait trouver son équivalent en Méditerranée occidentale pour la coopération archéologique et patrimoniale. La directrice de l'EFR indique qu'un point sera fait lors d'un prochain conseil scientifique sur l'évolution de ces partenariats. Le représentant du ministère signale la mise en place de délégations dans les UMIFRE et encourage le renforcement de la collaboration entre UMIFRE et EFE.

La séance est levée à 13h45.